FONDS POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

SCIENCE GRANTING COUNCIL INITIATIVE — PHASE 3 (SGCI-3)

PROJET N° 110847-001

« Renforcer l'impact de la recherche et de l'innovation en Côte d'Ivoire : un dispositif intégré pour une science inclusive, ouverte et orientée vers le développement durable »

TERMES DE RÉFÉRENCE

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

SÉLECTION DE PROJETS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ALIGNÉS SUR LES PRIORITÉS NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT ET LE STISA-2034, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 3 DU SGCI EN CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, [20 octobre 2026]

Les dossiers de candidature doivent être transmis à l'adresse électronique suivante : appel-sgci3@fonsti.org

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS
3. CIBLE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ
4. COMPOSITION DES ÉQUIPES DE RECHERCHE
5. MONTANT DU FINANCEMENT ET DUREE D'EXECUTION DES PROJETS
6. GENRE, ÉTHIQUE ET SCIENCE OUVERTE
7. ELIGIBILITE DES COUTS
8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ
9. RAPPORTS D'ACTIVITES
10. SUIVI-ÉVALUATION
11. CANDIDATURE
12. ETAPES DE SELECTION
13. RESULTATS DE LA SELECTION
14. MOTIFS DE REJET DE CANDIDATURE
15. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS
16. CRITERES D'EVALUATION
17. CALENDRIER INDICATIF
18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
19. ANNEXE : GLOSSAIRE DES TERMES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Initiative des organismes subventionnaires de la recherche scientifique (IOSRS) a pour but de renforcer les capacités des organismes ou Conseils subventionnaires de la science en Afrique sub-Saharienne pour soutenir la recherche et les politiques fondées sur des données probantes qui peuvent contribuer au développement économique et social. C'est une initiative multi-donateurs soutenue par l'Agence suédoise de coopération pour le développement internationale (Asdi), l'Agence norvégienne de coopération au développement **(Norad)**, le Foreign, Commonwealth and Development Office **(FCDO)** du Royaume-Uni, le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI), la Fondation nationale de la recherche sud-africaine **(NRF)** et la Fondation allemande pour la recherche **(DFG)**.

Depuis son lancement en 2015, l'Initiative accompagne le renforcement des capacités des organismes de financement de la science en Afrique subsaharienne, afin de soutenir une recherche et des données probantes utiles à l'élaboration de politiques publiques contribuant au développement économique et social du continent.

Au cours des phases 1 et 2 du SGCI, le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation **(FONSTI)** a renforcé ses capacités institutionnelles et son impact en soutenant plus de 30 projets de recherche, tout en se dotant de politiques stratégiques en matière de science ouverte, de propriété intellectuelle, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de genre et d'inclusivité.

La troisième phase du SGCI (SGCI-3), annoncée en février 2026, place les Conseils Subventionnaires africains de la Science, les chercheurs et les institutions de recherche au centre de la trajectoire de développement du continent, pour la période 2026-2030.

C'est dans ce cadre que le FONSTI et le SGCI, à travers la mise en œuvre du projet ***« Renforcer l'impact de la recherche et de l'innovation en Côte d'Ivoire : un dispositif intégré pour une science inclusive, ouverte et orientée vers le développement durable »*** invitent les porteurs de projets à soumettre des projets sur les thématiques suivantes :

Thématique 1 : **Agriculture durable et sécurité alimentaire**

Thématique 2 : **Santé publique (maladies non transmissibles et chroniques, maladies tropicales négligées et infectieuses, résilience et digitalisation du système de santé, santé et environnement, prévention et équité en santé)**

Thématique 3 : **Environnement et transition écologique**

NB : Les technologies numériques et l'innovation[1] constituent une dimension transversale à l'ensemble des thématiques. Les projets qui les mobilisent au service de l'agriculture, de la santé et de l'environnement sont vivement encouragés.

[1] Innovation : Introduction d'une nouveauté (produit, service, procédé ou méthode qui apporte une valeur ajoutée)

Le présent Appel à projets de recherche et d'innovation constitue la mise en œuvre opérationnelle de l'Activité A1 du projet SGCI-3 « Co-financer des projets de recherche et d'innovation répondant aux priorités de développement ». Il s'inscrit dans une approche inclusive fondée sur le principe de « ne laisser personne de côté », avec une attention particulière portée aux femmes, aux jeunes chercheurs et aux groupes sous-représentés.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

À travers le présent appel, le FONSTI entend identifier, sélectionner et accompagner des équipes de recherche portant des projets de recherche et d'innovation présentant un intérêt stratégique pour le développement national et un potentiel scientifique, économique et sociétal avéré.

2.1. Objectif général

L'objectif général du présent appel est de financer, sur une base compétitive, un portefeuille de projets de recherche et d'innovation contribuant à l'atteinte des priorités nationales de développement de la Côte d'Ivoire, des orientations continentales du STISA-2034 et des ODD.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le présent appel vise à :

- Promouvoir des partenariats stratégiques entre institutions nationales et internationales (autres conseils subventionnaires, bailleurs, secteur privé) ;
- Garantir l'intégration systématique du Genre, de l'Équité et de l'Inclusion (GEI) dans la conception et la mise en œuvre des projets ;
- Assurer le respect des standards éthiques internationaux (consentement éclairé, protection des données, intégrité scientifique) ;
- Renforcer les capacités des chercheurs en début de carrière, notamment à travers l'encadrement d'étudiants de Master ;
- Promouvoir les principes de la science ouverte (accès libre aux publications, partage des données) ;
- Favoriser la valorisation économique des résultats de recherche et leur utilisation dans les politiques publiques.

3. CIBLES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'appel à projets s'adresse aux Enseignants-Chercheurs et Chercheurs, ingénieurs, innovateurs, inventeurs affiliés aux institutions nationales de recherche et d'enseignement supérieur de Côte d'Ivoire, notamment :

- Les Universités publiques et privées ;
- Les Instituts et Centres de recherche publics et privés.

Les équipes de recherche nationales constituées, le cas échéant, en consortium avec des partenaires nationaux ou internationaux sont également éligibles.

Chaque proposition devra être portée par un chercheur principal [2]rattaché à une institution éligible, et pourra associer, en tant que partenaires, d'autres institutions de recherche, des structures du secteur privé, des organisations de la société civile ou des collectivités territoriales, dans une logique de partenariat structurant et de mise à l'échelle des résultats.

Une attention particulière sera accordée aux projets démontrant une approche transdisciplinaire (voir glossaire en annexe), un ancrage territorial fort, un potentiel de mise à l'échelle et une contribution effective aux priorités nationales de développement.

NB : Les soumissions dans le cadre du partenariat public-privé (voir glossaire en annexe) sont vivement encouragées.

4. COMPOSITION DES ÉQUIPES DE RECHERCHE

Pour la composition des équipes, sont exigés :

- La transdisciplinarité ;
- La prise en compte de la dimension genre et l'inclusivité (une composition mixte avec déclinaison des rôles de chaque membre du projet dans le formulaire de soumission : homme, femme, étudiant de Master ou doctorant, chercheur junior et/ou senior, acteur de la société civile, acteur du secteur privé) ; Respect de la parité genre dans l'équipe projet
- La présence d'au moins un(e) sociologue ou autre science sociale dans l'équipe projet.

NB : Les candidatures féminines et les soumissions dans le cadre du partenariat public-privé sont vivement encouragées. Tous les étudiants doivent produire, en fin de projet, des livrables scientifiques (mémoires et/ou thèses de fin d'études). Les bourses d'un (01) étudiant de Master sur 12 mois et d'un (01) doctorant sur 24 mois sont prises en charge par les bailleurs, en dehors du budget du projet ; tout étudiant supplémentaire ou toute prolongation de la durée des bourses doit être budgétisé dans la contribution demandée au FONSTI.

5. MONTANT DU FINANCEMENT ET DUREE D'EXECUTION DES PROJETS

5.1. Montant du Financement

Le montant maximal du financement accordé à chaque projet retenu est de à **vingt-cinq millions (25 000 000) de francs CFA.**

5.2. Durée d'exécution des Projets

Les projets retenus, dans le cadre de cet appel, devront avoir une durée comprise entre **24 mois et 36 mois maximum.**

[2] Chercheur principal : doit être rattaché de façon permanente à une institution éligible d'enseignement supérieur ou de recherche (voir glossaire en annexe)

6. GENRE, ÉTHIQUE ET SCIENCE OUVERTE

6.1. Genre, Équité et Inclusion (GEI)

La dimension genre et inclusivité prend en compte les femmes, les jeunes et toutes les minorités (personnes vivantes avec un handicap, le troisième genre…). Il est recommandé d'intégrer ces différentes composantes dans le choix des bénéficiaires des projets et dans la présentation des résultats.

L'intégration du Genre, de l'Équité et de l'Inclusion (GEI) sera systématiquement exigée et évaluée. Les projets devront démontrer une analyse genre robuste, une participation significative des femmes et des jeunes chercheurs, notamment dans les rôles de leadership, ainsi que l'intégration d'indicateurs sensibles au genre et la prise en compte des groupes vulnérables. Le suivi des performances GEI sera intégré au dispositif global de suivi-évaluation des projets financés.

6.2. Éthique de la recherche et sauvegarde

Tous les projets pouvant avoir un impact sur la santé humaine, mais aussi sur la santé animale et environnementale, devront nécessairement faire l'objet d'une évaluation par le Comité National d'Ethique des Sciences de la Vie et de la Santé qui a pour mission d'examiner tous les protocoles et projets de recherche en santé, dont les essais cliniques et tout ce qui est recherche sociale et anthropologique, agronomique, pouvant avoir un impact sur « la santé humaine, mais aussi sur la santé animale et environnementale ».

Toute autre activité relative à la collecte d'informations primaires ou à la mise en œuvre des projets subventionnés seront menées avec un consentement éclairé. Les projets subventionnés respecteront des protocoles éthiques rigoureux, en mettant l'accent sur la protection du bien-être et des droits des participants à la recherche. Avant de commencer la collecte de données, l'approbation des autorités compétentes sera demandée pour assurer le respect des directives éthiques.

Le FONSTI applique par ailleurs une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'exploitation, d'abus, de harcèlement, de discrimination ou de violence, assortie de mécanismes de signalement confidentiels et accessibles.

6.3. Science ouverte et gestion des données

Dans le cadre de la publication scientifique, les lauréats devront avant toutes publications avoir l'accord du FONSTI pour le compte du SGCI. Les revues scientifiques visées devront être celles en Open Access et indexées dans des bases de données reconnues comme Scopus. Les résultats devront être publiés qu'après leur validation par le FONSTI.

Les mécanismes de vulgarisation et de valorisation des résultats devront être clairement expliqués ainsi que, le cas échéant, les projets de dépôts de brevets qui seraient susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée en matière d'Innovation technologique issue de cette Recherche-Action. Un budget devra donc être prévu en conséquence.

Les bénéficiaires sont tenus de mettre en place un plan de gestion des données (Data Management Plan). Toute intention de commercialisation des résultats issus des projets financés devra être

obligatoirement notifiée et validée par le FONSTI, accompagnée, le cas échéant, d'un plan de valorisation.

7. ELIGIBILITE DES COUTS

Les propositions devront présenter un budget pour l'ensemble du projet. Ce budget devra être clair et détaillé conformément à la fiche budgétaire (format Excel) préétablie par le FONSTI. Il sera basé sur des coûts réels et faisant état d'une maîtrise efficace et raisonnée des dépenses au regard des objectifs à atteindre. Les rubriques de dépenses éligibles, dont chaque ligne doit être justifiée dans la fiche budgétaire, sont les suivantes :

1. Matériels durables et équipements ;
2. Consommables ;
3. Documentation ;
4. Déplacements (missions de terrain, collecte des données) ;
5. Main-d'œuvre complémentaire ;
6. Renforcement de capacités ;
7. Valorisation et diffusion des résultats (publications, posters, dépôt de brevets, policy briefs, ateliers, etc.) ;
8. Indemnités du chercheur principal et des chercheurs associés (au plus 15 % de la contribution demandée au FONSTI) ;
9. Lancement (au plus 2,5 %) et clôture (au plus 2,5 %) de la contribution demandée au FONSTI ;
10. Bourses (uniquement pour les étudiants supplémentaires ou la prolongation de la durée des bourses prises en charge par les bailleurs) ;
11. Frais de supervision scientifique (selon le barème indiqué dans le formulaire de soumission) ;
12. Frais de gestion (10 % de la contribution demandée au FONSTI) ;
13. Coûts indirects et autres lignes budgétaires dûment justifiées.

La contribution demandée au FONSTI est plafonnée à 25 000 000 F CFA par projet. Aucune ligne budgétaire ne doit dépasser 25 % de la contribution demandée au FONSTI.

Les versements de la subvention se feront selon les procédures en cours du FONSTI, par le respect minutieux du plan de décaissement qui sera établi par les lauréats, en accord avec le Secrétariat Général du FONSTI. Les différents versements se feront à la suite de la présentation des différents rapports d'activités techniques et financiers intermédiaires et des pièces justificatives du précédent décaissement.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux résultats des projets financés demeurent la propriété des titulaires (porteurs de projets) et des bailleurs, conformément à la législation en vigueur et à la politique institutionnelle du FONSTI en matière de propriété intellectuelle.

Toutefois, les bénéficiaires autorisent les bailleurs à utiliser, à des fins institutionnelles, les informations non confidentielles et les résultats relatifs aux projets financés, notamment dans le cadre de leurs activités de communication, de diffusion, de sensibilisation, de valorisation et de capitalisation des résultats du programme. Cette autorisation s'exerce dans le respect des droits de propriété intellectuelle des titulaires concernés et ne saurait être interprétée comme un transfert de propriété ou une cession desdits droits au profit des bailleurs.

Les bénéficiaires sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour identifier, protéger et valoriser les résultats susceptibles de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle, conformément aux exigences des bailleurs.

La propriété intellectuelle sera traitée conformément aux dispositions du FONSTI et de l'Office Ivoirien de la propriété Intellectuelle (OIPI).

9. RAPPORTS D'ACTIVITES

Chaque équipe devra s'engager à respecter le calendrier prévisionnel de ses activités (à inclure dans la soumission de projet). Le rapport devra respecter le canevas fourni par le FONSTI.

10. CANDIDATURE

Cet appel à projets du FONSTI se déroulera en une phase :

Soumission du Projet complet détaillé

Les documents de soumission des projets complets détaillés devront être téléchargés par le porteur du projet sur le site internet du FONSTI (www.fonsti.org). Les canevas dûment remplis devront être envoyés par courriel (appel-sgci3@fonsti.org) au plus tard à la date limite qui sera communiquée aux porteurs de projets.

NB :

- **Les 3 fichiers numériques (formulaire d'identification, formulaire de soumission de projet complet détaillé et fiche budgétaire détaillée) devront être envoyés séparément, les formulaires au format Word et la fiche budgétaire au format Excel ;**
- **Le formulaire de soumission de projet complet détaillé et la fiche budgétaire détaillée ne devront pas être associés à un autre document qui permettrait d'identifier l'équipe du projet ;**

- **Le formulaire de soumission de projet complet détaillé et la fiche budgétaire détaillée devront impérativement garder l'anonymat, comme l'exigent lesdits documents ;**
- **Les pièces complémentaires (lettres, CV, preuves de collaboration, justificatifs de co-financement, etc.) sont à transmettre conformément à la liste « Pièces à fournir » publiée avec le présent appel.**

11. ETAPES DE SELECTION

La procédure de sélection de projets à financer au FONSTI se décline en 05 étapes :

1. Analyse des projets complets détaillés par le Secrétariat Général
2. Evaluation des projets complets détaillés par des évaluateurs externes
3. Evaluation et présélection des projets complets détaillés par le Conseil Scientifique
4. Audition des porteurs de projets présélectionnés
5. Décision de financement par le Conseil d'Administration

12.1. Analyse des projets complets détaillés par le Secrétariat Général

A la fin du délai de réception des propositions, le Secrétariat Général procède à l'analyse de la conformité administrative des différents dossiers en vérifiant que les projets soumis pour financement respectent les canevas. Les projets non conformes sont rejetés et une notification est faite aux postulants.

12.2. Évaluation des projets complets détaillés par les évaluateurs externes et par les membres du Conseil Scientifique

Les propositions de projet seront soumises à une évaluation préalable par au moins deux (02) évaluateurs externes. Ces évaluateurs seront identifiés dans la base de données dont dispose le FONSTI. Les mêmes propositions de projet seront transmises par le RGPRI aux membres du Conseil Scientifique pour évaluation dès réception des évaluations externes.

Pour les projets de recherche-développement (recherche appliquée), les évaluateurs externes sont des professionnels du secteur privé et des enseignants-chercheurs ou chercheurs de Rang A, rattachés à des Universités ou Centres de Recherche de pays africains, européens ou américains.

12.3. Évaluation et présélection des projets complets détaillés par le Conseil Scientifique

Après évaluation des projets complets détaillés par les évaluateurs externes et les membres du conseil scientifique du FONSTI, une réunion du conseil scientifique est tenue afin de procéder à la présélection des projets jugés éligibles au financement ou non.

12.4. Audition des porteurs de projets présélectionnés

Il s'agit de la présentation orale des projets. Les porteurs de projets présélectionnés sont invités (en présentiel) à présenter leurs projets devant un comité d'audition.

Cette étape de sélection a pour objectif de :

- S'assurer que les porteurs de projets maîtrisent effectivement le projet présenté ;
- Connaître les bénéficiaires et/ou représentants des bénéficiaires du projet et recueillir leurs avis ;
- Procéder à un redimensionnement budgétaire si nécessaire ;
- Etablir la liste des projets proposés par le Conseil Scientifique pour financement.

12.5. Décision de financement par le Conseil d'Administration

A la fin de cette réunion, le Conseil d'Administration du FONSTI donnera son accord ou non pour le financement de la liste des projets proposés par le Conseil Scientifique pour financement. Il déterminera le nombre de projets à financer et les conditions de financement.

13. RESULTATS DE LA SELECTION

La liste des projets retenus sera affichée au Secrétariat Général du FONSTI et mise en ligne sur le site internet du FONSTI ainsi que sur tout autre canal de diffusion du FONSTI et du SGCI :

www.fonsti.org

17. CALENDRIER INDICATIF

Le calendrier prévisionnel du présent Appel à projets est présenté ci-dessous. Le FONSTI se réserve le droit de modifier ce calendrier en fonction des nécessités de mise en œuvre du Programme.

Activités	Période
Publication de l'Appel à projets	22 octobre 2026
Soumission des propositions complètes	22 novembre 2026
Evaluation administrative des propositions complètes	23 au 27 novembre 2026

Activités	Période
Évaluation externe des propositions complètes	30 novembre au 18 décembre 2026
Évaluation des propositions par le Conseil Scientifique	30 novembre au 18 décembre 2026
Réunion du Conseil Scientifique	22 décembre 2026
Audition des porteurs de projets présélectionnés	Janvier 2027
Proclamation des résultats	Février 2027
Signature des contrats de financement et documents administratifs	Février - mars 2027
Réunion d'information sur les procédures du FONSTI	Mars 2027
Démarrage des projets et 1er décaissement des lauréats	Mars-avril 2027
Transmission du rapport de démarrage par les lauréats	Avril - mai 2027
Suivi-évaluation	Toute la période du financement
Fin des projets	30 juin 2030

18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande d'information relative au présent Appel à projets devra être adressée au :

Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI)
Téléphone : +225 05 05 22 60 83 / 05 01 19 58 67
Courriel : appel-sgci3@fonsti.org
Site internet : www.fonsti.org

19. ANNEXE : GLOSSAIRE DES TERMES

Les définitions ci-dessous précisent le sens retenu, dans le cadre du présent appel, pour les termes utilisés dans les TDR, le formulaire d'identification, le formulaire de soumission et la grille de notation.

Recherche appliquée : travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles, dirigés vers un but ou un objectif pratique déterminé. Elle doit permettre de fournir des solutions à des problèmes concrets auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée et être conçue, réalisée et valorisée avec l'implication des futurs bénéficiaires des résultats.

Innovation : introduction d'une nouveauté (produit, service, procédé ou méthode) qui apporte une valeur ajoutée.

Porteur du projet (chercheur principal / coordonnateur scientifique) : enseignant-chercheur ou chercheur rattaché de façon permanente à une institution éligible d'enseignement supérieur ou de recherche, qui soumet le projet, en assure la coordination et en répond devant le FONSTI.

Superviseur scientifique : personne qui assure l'encadrement scientifique, le respect de l'éthique, la qualité méthodologique et la coordination des équipes sur le terrain, et veille au bon déroulement de la mise en œuvre du projet. Il est d'un rang similaire ou supérieur à celui du porteur du projet et n'est pas compté parmi les membres de l'équipe projet.

Chercheur senior : chercheur titulaire d'un doctorat depuis plus de cinq (5) ans.

Chercheur junior : chercheur titulaire d'un doctorat depuis moins de cinq (5) ans.

Autre chercheur : membre de l'équipe impliqué dans les activités de recherche et non titulaire d'un doctorat (ingénieur, technicien, innovateur, etc.).

Pluridisciplinarité : juxtaposition de plusieurs disciplines qui étudient un même objet, chacune avec ses propres concepts et méthodes.

Interdisciplinarité : interaction et intégration des concepts, méthodes ou données de plusieurs disciplines pour traiter une question commune.

Transdisciplinarité : fusion de plusieurs champs académiques ou de savoirs pratiques (y compris ceux des acteurs non académiques : communautés, société civile, secteur privé, administrations) produisant une approche nouvelle qui ne relève d'aucune discipline particulière.

Partenariat public-privé (PPP) : collaboration formalisée (lettre d'accord, convention ou contrat) entre l'institution publique porteuse du projet et une ou plusieurs structures du secteur privé, dans laquelle le partenaire privé contribue effectivement au projet (co-financement, apport en nature, expertise, accès au terrain ou au marché) et participe à l'utilisation ou à la valorisation des résultats.

Genre, équité et inclusion (GEI) : prise en compte, dans la composition de l'équipe, la problématique, la méthodologie, le choix des bénéficiaires et les indicateurs du projet, des besoins et de la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ou sous-représentés (personnes vivant avec un handicap, minorités, etc.).